

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-423/PRE/2016 portant délégation de signature.

n° 2016-423/PRE/2016

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 11 du 15/06/2016

Date de publication
8 juin 2016

Date du numéro
15 juin 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date du 15 septembre 1992

VULe décret n°2008-179/PRE en date du 21 juillet 2008 modifiant l'organisation interne de la Présidence

VULe Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE en date du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VUL'Arrêté n°2008-0482/PREdu 21 juillet 2008 accordant délégation de signature du Président de la République

VUL'Arrêté n° 2015-2661PRE en date du 19 avril 2015 modifiant l'arrêté 2008- 0482 accordant délégation signature du Président de la République.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1er

La délégation de signature du Président de la République, précédemment accordée au Secrétaire Général de la Présidence est confiée au Ministre auprès de la Présidence, chargé des Investissements pour ce qui concerne les arrêtés, décisions et ordres de mission.

ARTICLE 2

Le Ministre auprès de la Présidence, chargé des Investissements reçoit délégation de signature des documents comptables et financiers avec l'apposition de la signature du Directeur de Cabinet du Président de la République.

ARTICLE 3

Le présent Arrêté sera enregistré.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH